

ZERO PHYTO - ZERO PHYTO - ZERO PHYTO - ZERO PHYTO - ZERO PHYTO

UN MATÉRIEL ADAPTÉ...



Avec l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires, les collectivités sont confrontées au défi de se conformer aux normes environnementales nationales tout en maintenant les espaces publics accueillants malgré le retour des « mauvaises herbes » et de la mousse.

Deux solutions existent :

➤ La première consiste à prévoir la mise en place progressive d'un enrobé pour les trottoirs revêtus de sable compacté. Cette possibilité imperméabilise encore plus les sols et renforce les problèmes d'infiltration et de ruissellement des eaux pluviales.

➤ La seconde permet de recourir à des moyens mécaniques alternatifs spécialement conçus pour entretenir les espaces verts et qui a l'avantage de garder le sable sur les trottoirs.

C'est donc cette option qui a été choisie par la Commune en faisant l'acquisition d'un porte-outils d'une puissance de 9 CV sur lequel il est adapté un équipement pour désherber mécaniquement la surface à traiter jusqu'aux racines. Ce nouveau matériel « polyvalent », grâce à différents accessoires sera aussi utilisé pour déneiger les petites surfaces (la cour d'école et les abords des bâtiments communaux) mais également pour préparer les massifs de fleurs avant la plantation.

Le coût pour ce nouvel équipement s'élève à 17 600 € ... Tel est le prix à payer pour que notre commune reste agréable et entretenue.

Ce matériel a été livré par les Établissements FOURNERET et réceptionné par M. Éric TAILLEFER en présence du Maire, Olivier GROSJEAN et de Christian WAGENER, Maire-Adjoint.

Yves et Jo LUCAS sont partis pour 45 000 km...



C'est un tour d'Europe à moto qu'Yves et Jo LUCAS ont entamé le mercredi 27 mars, aboutissant un projet préparé depuis plus de 3 ans. Ils traverseront 30 pays allant de l'Espagne à la Turquie en passant par les pays nordiques et la Russie.

Avant de s'élancer, notre couple de Dracysiens, moto chargée de seulement 40 kg de matériels, avait invité leurs amis motards devant la Mairie. Certains les accompagnant durant quelques kilomètres, des amis et des voisins avaient également tenu à être présents au départ comme Christian WAGENER, Maire-Adjoint et Marie-Claude PALMACE, Conseillère Municipale.

... retour dans 9 mois !



3^{ÈME} MARATHON DES VINS DE LA CÔTE CHALONNAISE



Pour la 3^{ème} année consécutive, Dracy-le-Fort a été traversée par les participants des différentes courses du Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise.

Venus bien avant le départ de celui-ci, les « *signaleurs* » placés sous la responsabilité de Michel CARRÉ se sont vus offrir croissants et café par la Municipalité représentée par le Maire, Olivier GROSJEAN et ses adjoints Carole NEYRAT et Martial BEUGNET. Avec une belle météo estivale et grâce aux signaleurs positionnés sur la commune, les coureurs ont pu parcourir les rues dracysiennes en toute sécurité. Fort de plus de 3 500 inscrits pour 2019, ce marathon ne cesse de prendre de l'ampleur. Au point que la date de la 4^{ème} édition est déjà arrêtée.

Prochain rendez-vous fixé le 4 avril 2020 !

NOUVEL AMÉNAGEMENT...



Depuis le début de l'année, le cimetière s'aménage avec l'installation d'une rampe pour sécuriser son accès et la remise en peinture des portes en bois et du portail métallique.

Il a également été réalisé un accès pour les personnes à mobilité réduite et personnes handicapées à 40 m de l'entrée principale. Ainsi, elles pourront accéder en toute autonomie, grâce au portillon aménagé dans la grille principale. Un emplacement pour véhicule équipé de la carte « *handicapé* » pourra être aménagé à proximité de cet accès, si nécessaire.

RÉVEILLEZ LE LECTEUR QUI EST EN VOUS !!!

Inscrivez-vous à la bibliothèque de votre village.
Il vous en coûtera pour l'année :
6 € par enfant et 15 € par couple.

- ↪ 10 000 ouvrages ;
- ↪ des nouveautés, chaque mois, à découvrir sans modération ;
- ↪ des animations proposées : « *Heure du Conte* » et le « *Club lecture* ».

L'équipe des bénévoles vous accueille chaque mercredi et vendredi de 16h30 à 19h00,
Rue de l'Église.

☎ : 03 85 44 51 74

À bientôt pour de belles découvertes littéraires !



POUR LES
JEUNES DRACYSIENS
DE 11 À 18 ANS

Le C.C.A.S.
VOUS OFFRE



(valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

+ DE 3000 RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS



Un bon d'achat Avantage Librairie de 6 € valable dans les librairies partenaires (offert par la Région Bourgogne-Franche-Comté)



Des entrées gratuites, des séances de sport et des activités de loisirs (ski, bowling, karting, piscine, patinoire...)



Un an d'abonnement gratuit dans les bibliothèques partenaires (compensé par la Région Bourgogne-Franche-Comté)



Des voyages à petits prix en France et en Europe



Des tarifs exclusifs au cinéma



Des gratuités et réductions pour toutes les activités de la vie quotidienne (services, shopping)



Des entrées gratuites et des réductions pour des spectacles, des sites patrimoniaux et des musées



Des actions de solidarité et de citoyenneté

Tous les avantages sur

AVANTAGESJEUNES.COM



Je suis intéressé(e) pour bénéficier de la carte « AVANTAGES JEUNES »

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Ce bon est à faire parvenir en Mairie

Signature (1) :

avant **le 15 juin 2019 dernier délai**

(1) des parents si moins de 18 ans

LES RÈGLES DU « BON VOISINAGE »

Arrêté concernant les tontes et autres :

Depuis le **1^{er} juin 2017**, les travaux de bricolage et jardinage nécessitant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ↪ Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00
: 14h00 - 19h30
- ↪ Samedi : 09h00 - 12h00
: 15h00 - 19h00
- ↪ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés**

Arrêté concernant les travaux publics ou privés :

Depuis le **1^{er} juin 2017**, les chantiers de travaux (publics ou privés), réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou vibrations transmises **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ↪ Du lundi au samedi : 08h00 - 12h00
: 13h30 - 20h00
- ↪ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**



Sauf urgence d'intérêt public
(Travaux EP—EU—GRDF—ENEDIS)

Si chacun a de bonnes raisons pour réaliser des travaux extérieurs, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut respecter la tranquillité de chacun (voir ci-dessus). En cas de non respect, une « *approche amiable* » est à privilégier. Dans la plupart des cas, cette démarche aboutit - le bon sens aidant. Dans le cas contraire, il faudra alors se résoudre à faire appel aux services de la gendarmerie.



Les feux

Extrait de l'arrêté préfectoral

Ils sont autorisés sous conditions **mais** ne sont pas permis systématiquement.

Le recours au brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique. Il convient d'encourager au maximum le compostage individuel et le broyage. **Ce brûlage concerne exclusivement les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres, et en aucun cas les herbes issues des tontes de pelouses et encore moins les cartons, palettes...** Le brûlage ne peut s'exercer **qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation** et ne doit pas occasionner de nuisance pour le voisinage.

L'ACCÈS À LA ZONE DE LOISIRS N'EST PAS AUTORISÉ **DE 23H À 7H**

Malgré les consignes et interdictions portées sur le panneau d'accueil de la Zone de Loisirs, il s'avère utile de rappeler que :

- Les chiens - même tenus en laisse - **sont interdits** sur l'ensemble du site (par mesure d'hygiène) ;
- La **circulation des deux roues n'est pas autorisée** (sauf pour les petits enfants dont le cycle est équipé de deux roulettes de stabilisation) ;
- Les **jeux ne sont réservés qu'aux enfants** dont les âges indiqués doivent être respectés (aucun adolescent, ni adulte) ;
- **La consommation d'alcool est interdite.**



LES VOIRIES DES LOTISSEMENTS « LE BOUCHÉ » ET « LE CLOS » EN TRAVAUX



Dans le budget 2019, il a été programmé la réhabilitation des voiries des lotissements « *Le Bouché* » et « *Le Clos* » qui s'étaient détériorées avec le temps. Ces travaux consistent à déposer les bordures de trottoirs, en remplacer certaines et poser un nouveau tapis d'enrobé sur les trottoirs et la partie roulante de la voirie. D'ici quelques semaines, les trottoirs recevront une résine colorée.

Coût des travaux : « *Le Bouché* » : 46 500 € T.T.C / « *Le Clos* » : 37 000 € T.T.C.

D'autres réfections de voirie seront également réalisées d'ici la fin du 1^{er} semestre suite à l'enfouissement des réseaux aériens, sur une partie de la Rue des Champs et sur l'intégralité du Chemin du Lavoir.

LA COUR INTÉRIEURE DE LA BIBLIOTHÈQUE S'ANIME...



Sylvie LHUILLIER, l'artiste qui avait œuvré l'année passée sur le trompe l'œil du pignon de la bibliothèque, est de retour pour un projet de grande ampleur : décorer le mur intérieur de la bibliothèque. Avec beaucoup de talent, elle a réalisé une fresque « géante » de 70,80 m² sur le thème « *Il était une fois au pays de Dracy...* ».

Nous sommes accueillis par le lapin d'Alice aux Pays des Merveilles qui nous invite à emprunter la passerelle de la Rue du Prémoy, pour ensuite

nous rendre dans l'univers coloré des contes et nous déconnecter du monde réel...

Pour valoriser la cour rénovée de la bibliothèque avec son mobilier complété cette année par l'acquisition de quatre bancs, l'équipe municipale réfléchit actuellement à l'organisation d'une animation qui permettra la découverte par tous de cette réalisation artistique. Une autre réflexion a également été engagée quant au nouveau nom qu'il conviendra de donner à ce lieu.



PLACE DE LA MAIRIE

DE 19H00 À MINUIT

LES TERRASSES DE DRACY

ANIMATION GRATUITE

RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE
« CHEZ LES MAMOURS »

**VENDREDI
7 JUIN
THE NEW CATS**



**VENDREDI
14 JUIN
ORCHESTRE
GILBERT DRIGON**



**VENDREDI
21 JUIN
ROUTE 66**



SAMEDI 15 JUIN 2019

à 20 h

**Concert Pop Rock
(groupe Dracysien)**



**La 1ère des
Vicious Perfectos
Place de la Mairie**

